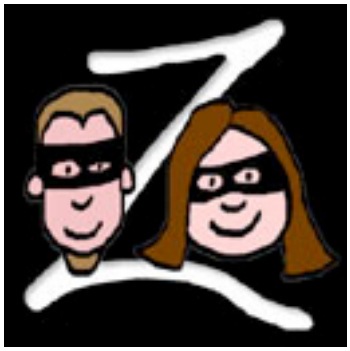

GRAND CONCOURS
DU MEILLEUR TEXTE DE CHANSON
SUR L'E.N. 2009

1. Le concours est gratuit, toutefois, si vous voulez joindre un petit chèque à votre participation, il sera le bienvenu. N'hésitez donc pas.

2. Le premier prix ne se verra pas remettre une dotation de 200 € mais aura l'immense privilège de venir chanter sa chanson avec les Zrofs. A cette occasion un masque de Zorro propre lui sera prêté afin de préserver son anonymat si important à notre époque de répression à tout va concernant les formes d'expression publique.

3. La sélection du jury (Zrof et Zrofette) sera peut-être publiée sur le blog des Zrofs et consultable (peut-être) dans le courant de l'année 2009. Voire 2010 on sait pas encore trop. Seul le gagnant sera prévenu tant il semble impossible de prévenir personnellement les milliers de participants à ce grand concours. Par leur participation au concours, les candidats acceptent la publication non rémunérée de leurs œuvres à des fins artistiques et culturelles. Aucune HSE ou HSA ne pourra être demandée.

4. Le concours est ouvert à tous mais surtout aux profs, aux élèves et à ceux qui les aiment bien (les profs et les élèves).

5. La participation consiste en un texte de chanson inédit rédigé en français (ou dans une autre langue) et dactylographié, sur le thème de l'EN. La chanson devra comporter des couplets, un refrain, éventuellement un pont. Elle ne devra pas être trop revendicative, tendance syndicalisme forcené, ne devra pas comporter de passages vulgaires, racistes, diffamatoires ou cochons. Enfin, elle devra, tant que faire se peut, être drôle.

6. Le nombre de chansons par candidat n'est pas limité à deux. Ni à trois d'ailleurs. Vous pouvez donc en envoyer six.

7. Chaque candidat par son envoi garantit l'authenticité de son texte car c'est quand même la moindre des choses : inutile donc d'aller en pomper une sur Internet, on le saura.

8. Les textes devront parvenir par email leszrofs@gmail.com avant le 1 mars 2009, en mentionnant le nom, le prénom et l'académie de rattachement du participant, son activité professionnelle ainsi que son adresse email. Il sera peut-être donné un accusé de réception mais les manuscrits ne seront pas renvoyés aux auteurs.

9. Les délibérations du jury se dérouleront en 2009, sûr. Difficile en revanche d'être précis sur les dates. Le palmarès sera proclamé en 2009 et la chanson sera enregistrée au printemps 2009 à Paris ou ailleurs.

10. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix s'il estime que les œuvres présentées ne correspondent pas aux exigences précitées ou sont de qualité insuffisante. Nous n'allons tout de même pas chanter n'importe quoi sous prétexte que c'est d'un collègue…

11. Le concours est organisé par nous, les Zrofs.

A vos stylos et bonne chance !